Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 543

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Un lobby indépendant

Au courrier, une missive de l'Alliance des Indépendants, signée J. Cl. Eggimann, vice-président cantonal vaudois et membre du bureau du comité central. Nous en extrayons ces quelques lignes:

On peut lire dans votre numéro 540, sous le titre «Le coup de Corbat», une appréciation pour le moins schématique de la «représentation» des «lobbies» aux Chambres fédérales; entre autres celle-ci: «ceux qui représentent les grandes fédérations coopératives... la majorité des huit indépendants pour la Migros.» D'abord l'Alliance des Indépendants ne représente pas la Migros; voilà une idée reçue que les adversaires de notre parti aiment bien confirmer, mais que la récente «Charte» (publiée dans l'organe de l'Alliance des Indépendants, «Ring», 18.3.80) signée entre les deux parties infirme, de même d'ailleurs que les faits politiques. Ensuite, parmi les huit conseillers nationaux indépendants, il n'y en a qu'un seul qui soit lié à Migros: Walter Biel, directeur, chargé des affaires économiques et politiques. Les autres parlementaires n'ont aucun lien avec la fédération en question, si ce n'est qu'ils en sont (peut-être) coopérateurs comme un million d'autres Suisses. Voici d'ailleurs leurs professions: président de commune, ingénieur, directeur d'un institut de médecine préventive, professeur d'économie, avocat, enseignant professionnel, médecin. S'il n'y a donc pas de «représentation», il existe néanmoins — et la convention annexée en témoigne aussi — une certaine communauté d'idées, qu'on a appelée à défaut de mieux le libéralisme social, cher à Gottlieb Duttweiler. D'où le soutien financier accordé par Migros à l'Alliance des Indépendants.

J.-Cl. E.

De brefs éléments de réponse sur un sujet qui pourrait être largement développé.

Sur l'ampleur de ce soutien financier accordé par Migros à l'Alliance des indépendants (AdI), M. Eggimann se tait poliment. On sait pourtant que la Migros verse chaque année plus de deux millions de francs à l'AdI; cette somme est évidemment augmentée en année électorale. Le «prix de revient» d'un conseiller national indépendant est le plus élevé de tous: environ cent mille francs en 1975, un tiers en plus en 1979, soit plus du double des autres élus (députés de l'Action nationale mis à part). En 1975, l'AdI avait un budget de 2,4 millions de francs pour la campagne électorale, dont 1,85 million pour l'insertion d'annonces; les chiffres ne semblent pas avoir beaucoup changé en 1979, ce qui n'a pas empêché le nombre des élus de diminuer d'onze à huit (quatre à ZH, et un dans chacun des cantons suivants: AG, BE, BL et SG). A noter qu'en plus des montants versés à l'AdI, la Migros finance certaines «actions de politique économique», en vue de votations, etc.
Ceci précisé, les éventuels simples coopérateurs Migros que sont modestement les élus indépendants ne sont pas plus proches de la Migros que n'importe quel porteur d'une part sociale.

LES GUILLEMETS DE M. GEHRIG

A propos de coopérateurs et de Migros: dans le dernier rapport de la Fédération des coopératives Migros, dont l'édition allemande vient de paraître, M. Gehrig, qui occupe le poste de président de l'administration et se trouve comme tel avoir Hans Pestalozzi comme challenger, s'exprime très aimablement à l'égard des candidats de M-Renouveau: «Nous reconnaissons derrière ces «coopérateurs» (les guillemets sont de M. Gehrig) certaines gens qui veulent utiliser notre coopérative comme terrain d'expérimentation pour leurs idées confuses et leurs modèles irréalistes; des gens pour qui une institution nationale comme la nôtre serait tout juste bonne à être affaiblie et dégradée par des tentatives douteuses.»
Les porteurs de parts sociales qui figurent sur les listes de M-Renouveau ou qui ont adhéré à cette association (en Suisse romande, c.p. 637, 1001 Lausanne) apprécieront à leur juste valeur les propos du président Gehrig, dont le poste semble plus élevé que les idées. (Réd.)

COURRIER

Laver sans phosphates

J'attends et je lis chaque semaine avec le plus grand intérêt votre journal, aussi bien ses chroniques traditionnelles que celles, plus récentes, de Pierre Lehmann et autres contributions écologiques.
Sur la foi des recommandations de Pierre Lehmann, je m'étais adressé à la maison Held SA pour obtenir un échantillon de sa lessive «Plurin». L'essai, autant que je pouvais en juger, a été tout à fait convaincant.
Malheureusement, je lis aussi «J'achète mieux» de la Fédération romande des consommatrices, et j'ai été très embarrassé de voir, dans le numéro 86 de mars-avril 1980, p. 46, un article donnant sur le sujet un tout autre son de cloche.
Voilà. Mes connaissances scientifiques ne me permettent certainement pas de trancher. Peut-être Pierre Lehmann pourrait-il aider les quelques personnes qui, comme moi, intriguées par cet article, ont appris qu'il visait bien le fameux «Plurin».

B.Z.

UN MOINDRE MAL

Cette interrogation recoupe, il faut le préciser, celle de différents autres lecteurs qui nous ont également écrit à ce sujet. D'où quelques développements un peu plus amples que d'ordinaire!
Tout d'abord, l'avertissement paru dans «J'achète mieux» (n° 86, mars-avril 1980, p. 46): «Pour préserver la santé de nos lacs, les ménagères cherchent à utiliser des poudres à lessive sans phosphate.

Encore faut-il que le remède ne soit pas pire que le mal. Or on fait grand bruit autour d'un produit dans lequel les phosphates sont remplacés par 6-12% d'EDTA. Il s'agit, à l'instar du NTA interdit aux USA, d'un produit capable de complexer (lier) des métaux. Comme il introduit dans l'eau de l'azote, qui est un engrais, on aura le même phénomène d'eutrophisation (prolifération des algues) qu'avec les phosphates et en plus le risque d'augmenter la quantité de nitrates. Il solubilise les métaux lourds des sédiments de nos rivières et lacs (mercure, plomb, zinc, cadmium, etc.), ce qui n'est pas souhaitable. Si de l'EDTA parvenait dans l'eau potable, il complexerait le zinc de la tuyauterie et nous aurions de l'eau zinguée nuisible à la santé. Et puis l'EDTA qui parvient dans notre corps pourrait y complexer les métaux présents dans le sang ou ailleurs. Si l'Office fédéral de l'environnement et la Commission des eaux n'interdisent pas ce produit, c'est que les bases législatives font défaut et surtout parce que sa vente est restreinte. Le problème serait différent si ce produit était très utilisé. Alors prudence!»

LA CAUTION DE L'EAWAG

Face à ce cri d'alarme de la Fédération romande des consommatrices, rappelons ce que précisait P. Lehmann (DP 540, 3.4.1980, «Se passer des phosphates», entre autres, les détails d'une lessive sans phosphates): «Les produits qui remplacent les phosphates ne sont pas tous parfaitement inoffensifs s'il s'en trouve de grandes quantités dans l'eau; mais il est maintenant acquis que par rapport aux phosphates, ils représentent un moindre mal.»
Cette opinion est aussi celle du directeur de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG), le professeur Werner Stum, qui le confirmait fin février par écrit à la députée libérale genevoise au Conseil des Etats, Mme Monique Bauer-Lagier.
Pas question ici d'un «vide» dans la législation adhoc: la méfiance de la FRC paraît nettement exagérée, l'avis du professeur Stum faisant, jusqu'à plus ample informé, autorité en la matière. Mais puisqu'il s'agit concrètement de l'utilisation du Plurin W, fabriqué par la maison Held à Steffisburg, mentionné dans l'encadré accompagnant le texte de P. Lehmann, allons-y de quelques précisions supplémentaires!

UN NOUVEAU PLURIN

Dès le lancement de la poudre à lessive en question, le fabriquant a été en butte aux critiques dont la FRC se fait l'écho. Il s'est toujours défendu, sur les plans scientifiques et économiques (particulièrement crucial, cet aspect-là du débat!), avec la plus grande vigueur. Sans être jamais confondu.
Aujourd'hui, et c'est tout à son honneur, sur la lancée de ses recherches sur la substitution des phosphates, il modifie encore son produit, toujours vendu d'ailleurs sous le même nom: nous sommes donc en mesure de vous annoncer en primeur que lorsque vous achèterez du Plurin W, vous aurez dès maintenant une lessive ne contenant ni phosphates, ni EDTA, et toujours parfaitement efficace (comme P. Lehmann en témoigne, entre autres)!
En bref, la controverse sur la nocivité n'était pas close, loin de là; mais elle est déjà périmée!
Une gifle de plus à l'industrie des détergents figée sur des productions dont la nocivité est, elle, prouvée de longue date (pour mémoire Unilever: 185 millions de chiffre d'affaires en Suisse dans la lessive en 1979). Et un désaveu supplémentaire pour le monde politique helvétique englué (refus de la motion Bauer-Lagier au Conseil des Etats) dans la défense des intérêts économiques acquis. (Réd.)

REÇU ET LU

Vivre en prison

Le côté caché des gros titres de la presse quotidienne: *Petra Krause arrêtée à Zurich*, assorti des précisions classiques d'un correspondant de presse sur un «coup», les antécédents de la «terroriste», le rappel plus ou moins étoffé du climat policier en Allemagne fédérale, l'évocation des attentats présumés auxquels aurait participé la prisonnière; de quoi animer l'actualité du jour...

Reste une femme emprisonnée qui subit son incarcération avec ses moyens physiques et psychiques, cette femme-là les gros titres n'en parlent pas, ou rarement. Pour découvrir cette autre réalité, un témoignage: Petra Krause dit en une vingtaine de pages ce que fut sa première semaine d'incarcération à Zurich, précisément du 20 au 27 mars 1975 (elle sera extradée en Italie le 15 août 1977 pour y être jugée après une détention préventive de 880 jours). On peut ne pas être d'accord avec la militante, le récit du choc demeure, exprimé sans pathos, méthodiquement, scrupuleusement (Editions «Que faire?»: «L'isolement carcéral en Suisse — Témoignage de Petra Krause»); impressionne également l'itinéraire carcéral de P. Krause, restitué à travers une interview (décembre 1979) et une longue conversation avec un psychologue, la caserne de la police de Zurich, la prison du district de Winterthour, la prison de district de Zurich, la prison du district d'Affoltern am Albis, la prison de femmes de Pozzuoli (Naples).

«Depuis le cinquième mois: augmentation des désordres du comportement et de la perception. Au quinzième mois, penser, lire, comprendre, ne sont possibles que dans des conditions déterminées et seulement en ce qui concerne des sujets relatifs à la situation dans les prisons. Alternance de moments d'euphorie et d'agressivité. Après la libération apparaissent des difficultés d'adaptation qui persisteront.»

— Dans le dernier numéro du magazine de la «Basler Zeitung» (n° 17) un aperçu de la décentralisation que permet un réseau de communication commercial greffé sur la TV par câble, tel qu'il vient d'être mis au point sur une grande échelle outre-Atlantique. Tout autre chose que les rêves d'une nouvelle communauté régénérée par la «communication» à la portée de tous!